

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 7 décembre 2022

RAPPORT N° DCS2022-023

Objet : Modification des crédits de paiements au sein de l'Autorisation de Programme 2020 (AP 2020-2024) et approbation du Budget Primitif du budget annexe « aménagement numérique » de Seine-et-Marne Numérique pour 2023

Lors du Comité syndical du 12 octobre 2022, les élus ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.

Il convient donc maintenant d'adopter le budget annexe « aménagement numérique » pour l'exercice 2023.

Il est à noter que pour le déploiement des sites isolés, une autorisation de programme 2023-2026 a été créée par la délibération précédente n° DCS2022-022 comme suit :

	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP 2023/2026
	Prévisions				
TOTAL AP SITES ISOLES HT	500 000 €	12 001 972 €	8 180 392 €	7 596 889 €	28 279 253 €
<i>Déploiement - Sites isolés</i>	500 000,00 €	12 001 971,59 €	8 180 391,92 €	7 596 889,50 €	28 279 253,00 €

Par ailleurs, il convient de procéder à la modification de l'Autorisation de Programme 2020-2024, afin de disposer des Crédits de Paiement 2023 suffisants pour établir le Budget Primitif. Il est à noter que lors de la dernière étape budgétaire, à savoir la Décision Modificative prise par la délibération n°DCS2022-017A du 12 octobre 2022, le Comité Syndical a arrêté les montants de l'AP 2020-2024 comme suit :

AP 2020-2024

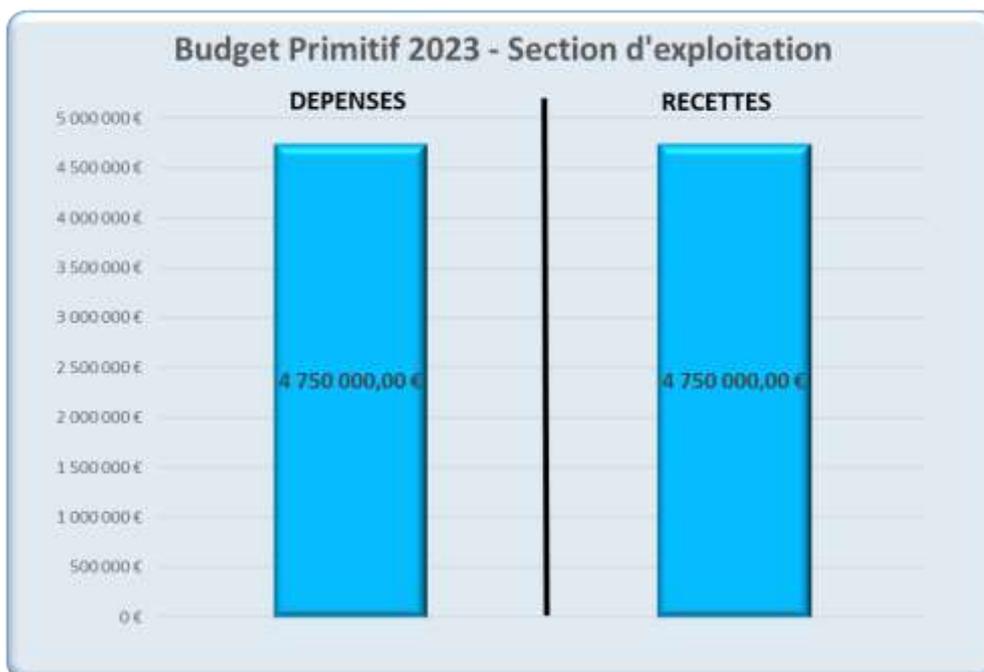
	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL AP 2020/2024
	Exécution		CP après DM1	Prévisions		
TOTAL AP SEM@FIBRE 77 HT	35 129 635 €	29 629 406 €	34 456 263 €	20 990 868 €	3 644 773 €	123 850 945 €
<i>SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif</i>	12 903 905,46 €	5 869 012 €	5 339 227,17 €	3 630 988,00 €	500 000,00 €	28 243 132,58 €
<i>SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals</i>	8 525 466,00 €	7 831 770 €	7 600 000,00 €	6 168 230,00 €	3 144 773,00 €	33 270 239,00 €
<i>SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage</i>	13 700 263,18 €	15 928 624 €	21 517 036,00 €	11 191 649,67 €		62 337 573,00 €

Afin de disposer des crédits suffisants permettant le paiement des derniers déploiements de premier investissement réalisés en affermage, le montant global du programme SEMAFIBRE 3 augmente de 62 3337 573 € à 71 525 923 €, soit 9 188 350 € d'augmentation.

L'Autorisation de Programme ainsi modifiée se présente comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL AP 2020/2024
	Exécution		CP après DM1	Prévisions		
TOTAL AP SEM@FIBRE 77 HT	35 129 635 €	29 629 406 €	34 456 263 €	23 380 000 €	10 443 991 €	133 039 295 €
<i>SEMAFIBRE 1 (M1V1) Concessif</i>	12 903 905 €	5 869 012 €	5 339 227 €	4 000 000 €	130 988 €	28 243 133 €
<i>SEMAFIBRE 2 Raccordements Finals</i>	8 525 466 €	7 831 770 €	7 600 000 €	5 000 000 €	4 313 003 €	33 270 239 €
<i>SEMAFIBRE 3 (M1V2) affermage</i>	13 700 263 €	15 928 624 €	21 517 036 €	14 380 000 €	6 000 000 €	71 525 923 €

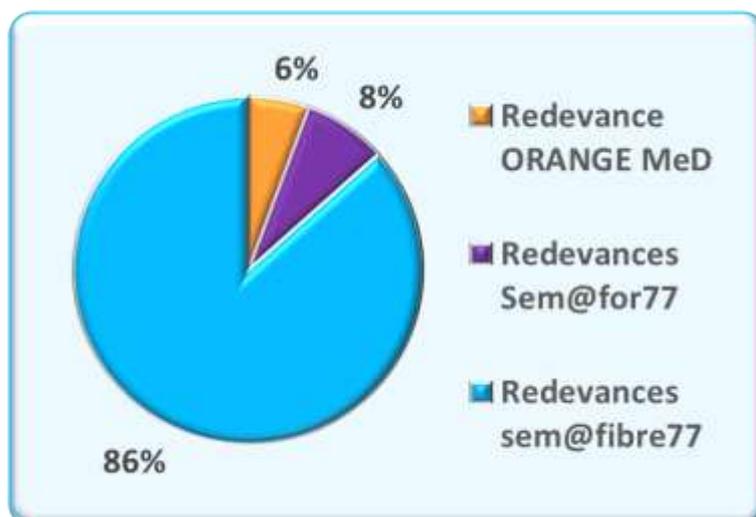
SECTION D'EXPLOITATION



1. Recettes d'exploitation

		Pour rappel Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
Total recettes d'exploitation		3 930 000,00 €	4 750 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 430 000,00 €	3 250 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €

a. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante



Les redevances perçues par Seine-et-Marne Numérique sont la principale ressource de la section d'exploitation.

Elles sont estimées pour 2023 à **3 250 000,00 €** réparties comme suit :

Les redevances perçues d'Orange sont consécutives à l'application du contrat PRM-MeD (offre régulée) conclu avec le Syndicat, pour un montant de 185 000 €.

Les redevances perçues de sem@fibre77 (2 815 000 €) et de Sem@for77 (250 000 €) sont issues de l'application des contrats de DSP (contribution aux frais de contrôle et redevance d'affermage).

b. Chapitre 042 – Opération d'ordre entre section

Ce chapitre comprend deux articles :

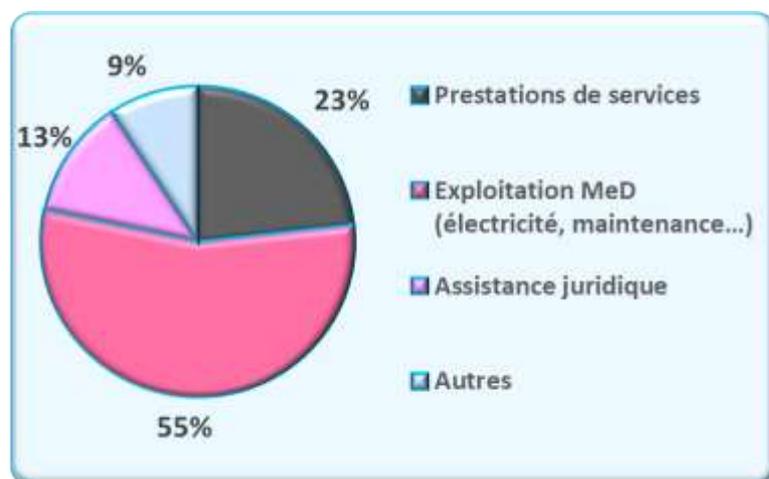
- le 777 pour l'amortissement des subventions d'investissement reçues (les subventions transférées par le Département à la création du Syndicat, et celles perçues de l'ensemble des financeurs dans le cadre du programme de Montée en Débit). Le montant de l'amortissement est estimé à **1 300 000,00 €** en 2023,
- le 722 permettant de faire porter sur la section d'investissement le coût du personnel remboursé au budget principal (**200 000,00 €**).

2. Dépenses d'exploitation :

	Pour rappel Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
Total dépenses d'exploitation	3 930 000,00 €	4 750 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	645 000,00 €	645 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	200 000,00 €	200 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00 €	10 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	300 000,00 €	600 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00 €	35 000,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 260 000,00 €	1 260 000,00 €

Il est proposé d'adopter les crédits de dépenses d'exploitation comme suit.

a. Chapitre 011 - Charges à caractère général



Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à **645 000 €** et se répartissent ainsi :

Le chapitre comprend 23 %, soit 150 000 € de dépenses de prestations de services correspondant aux différents prestataires en soutien du Syndicat dans le contrôle et le suivi des DSP, comme les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) technico-économique et financier, titulaires de marchés publics passés avec Seine-et-Marne Numérique.

En ce qui concerne le programme de Montée en Débit, celui-ci représente 55 % des dépenses à caractère général soit 355 000 €. Ce sont

principalement des dépenses d'électricité, de maintenance des infrastructures de collecte optique et des armoires, et de location de fourreaux Orange.

Les crédits comprennent également 140 000 € d'autres crédits, dont 80 000 € d'assistance juridique.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel

Le remboursement des charges de personnel du budget principal par le budget annexe sont estimées à **200 000 €** en 2023. Le montant du chapitre est identique au montant du remboursement inscrit au budget principal.

c. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

10 000 € sont prévus au chapitre 65 pour d'éventuelle redevances pour brevets, licences, marques.

d. Chapitre 66 – Charges financières

Le montant des intérêts d'emprunt pour 2023 est de **600 000 €**. Ils concernent les intérêts de l'emprunt Banque Postale, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et un montant prévisionnel d'intérêt pour le futur emprunt de 15 M€.

e. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

35 000,00 € de crédits sont inscrits en charges exceptionnelles dans le cas où des pénalités ou intérêts moratoires viendraient à être appliqués au Syndicat.

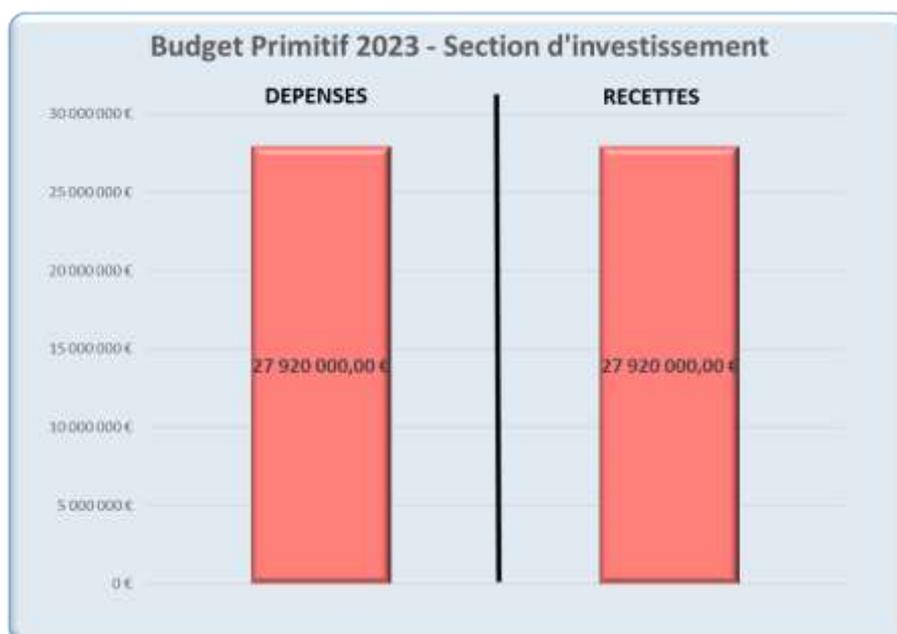
f. Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le Syndicat procède tous les ans à un virement de crédit vers la section d'investissement afin de financer le remboursement du capital de l'emprunt. Le virement prévu au budget primitif 2023 est de **2 000 000 €**.

g. Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section

L'amortissement des investissements 2023 est estimé à **1 260 000 €**. Il s'agira pour cette année des immobilisations transférées du Département à la création du Syndicat, ainsi que les investissements de Montée en Débit.

SECTION D'INVESTISSEMENT



En cohérence avec l'Autorisation de Programme, les crédits budgétaires de la section d'investissement pour 2023 sont fixés comme suit.

1. Dépenses d'investissement

		Pour rappel Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
Total dépenses d'investissement		28 460 000,00 €	27 920 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	835 000,00 €	2 000 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 772,83 €	10 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000,00 €	10 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 000 000,00 €	15 380 000,00 €
	<i>Immobilisations en-cours Hors opérations</i>	0,00 €	500 000,00 €
	<i>Immobilisations en-cours Opération Sem@fibre77 affermage</i>	13 000 000,00 €	14 380 000,00 €
	<i>Immobilisations en-cours Opération Sites isolés</i>	0,00 €	500 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	13 039 227,17 €	9 020 000,00 €
	<i>Autres immobilisations financières Opération Sem@fibre77 1er équipement</i>	7 339 227,17 €	4 000 000,00 €
	<i>Autres immobilisations financières Opération Sem@fibre77 Raccordement</i>	5 600 000,00 €	5 000 000,00 €
	<i>Autres immobilisations financières Hors opérations</i>	100 000,00 €	20 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €

a. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les **2 M€** de crédits du chapitre 16 sont destinés au remboursement de la dette. Ils comprennent un montant de 835 K€ pour le remboursement de l'emprunt Banque Postale, 665 K€ pour le remboursement de l'emprunt CDC, ainsi qu'une provision de 500 K€ pour la prise en charge des remboursements du nouvel emprunt de 15 M€.

Les crédits de ce chapitre seront augmentés au Budget Supplémentaire, en cas de réalisation de l'emprunt de 15 M€.

b. Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Une provision de 10 000 € est inscrite au budget primitif pour la prise en charge des frais de publication de marché.

c. Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Le chapitre des immobilisation corporelles est doté de 10 000 € de crédits afin de permettre l'acquisition éventuelle de matériel.

d. Chapitre 23 – Immobilisations en-cours

Le chapitre 23 « immobilisation en cours » comprend **15 380 000 €** de crédits, répartis comme suit :

- 14 380 000 € pour le financement des dépenses liées aux marchés de travaux pour le déploiement de la partie dite « affermée » telle que prévue dans l'Autorisation de Programme (AP 2020-2024) ;
- 500 000 € pour financer les premiers investissements sur le programme « sites isolés » de la nouvelle Autorisation de Programme (AP 2023-2026) ;
- 500 000 € hors opérations.

e. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières pour un montant de **9 020 000 €** correspondent aux subventions d'investissement et sont décomposées en 3 lignes :

- **sem@fibre77 (1er équipement)** : 4 000 000 € sont prévus au budget 2023 pour payer les appels à subvention du délégataire dans le cadre du premier équipement. Ils correspondent au montant prévisionnel de CP 2023 figurant au tableau des AP/CP.
- **sem@fibre77 (raccordement final)** : 5 000 000 € sont prévus au budget 2023 pour payer les appels à subvention du délégataire dans le cadre des raccordements finaux. Ils correspondent au montant prévisionnel de CP 2023 figurant au tableau des AP/CP.
- **Hors opération** : 20 000 € pour le versement de subvention de raccordement au délégataire dans le cadre de la modernisation du réseau hertzien réalisée par Sem@for77 (avenant 13 du contrat de DSP).

f. Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section

Cf. chapitre 042 en recettes d'exploitation.

La dépense d'investissement inscrite au chapitre 040 (1 500 000 €) correspond à la recette d'exploitation figurant au chapitre 042.

2. Recettes d'investissement

		Pour rappel Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
Total recettes d'investissement		28 460 000,00 €	27 920 000,00 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	19 700 000,00 €	9 660 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 000 000,00 €	15 000 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 260 000,00 €	1 260 000,00 €

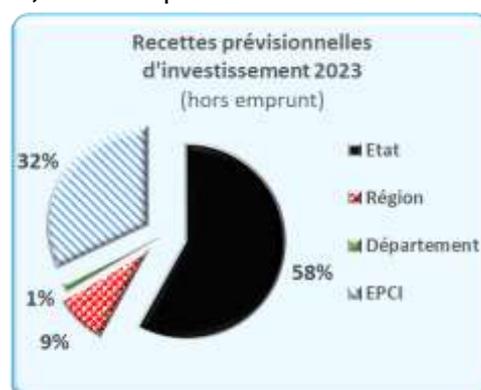
a. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Le chapitre 021 est identique au chapitre 023 en dépenses d'exploitation (2 000 000 €). Il correspond au virement effectué de la section d'exploitation vers l'investissement, afin de financer le remboursement d'emprunt.

b. Chapitre 13 – Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement 2023 sont estimées à **9 660 000,00 €** et répartis comme suit :

- État : 5 610 000 €
- Région : 825 000 €
- Département : 125 000 €
- EPCI : 3 100 000 €



c. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

Afin de finaliser le déploiement du FttH sur la partie affermée, un emprunt de **15 M€** sera souscrit en 2023 et donc inscrit au Budget Primitif.

d. Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section

Le montant des recettes d'investissement au chapitre 040 (**1 260 000 €**) est identique à celui des dépenses d'exploitation du chapitre 042. Il correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations du programme de Montée en Débit et des biens transférés par le Département.

Considérant les éléments détaillés dans le rapport ci-dessus, il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe, tel que présenté.